



Numéro de l'acte	2016-150- RHES
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2016**

### **QUESTION N°2016-150**

**ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE : SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF- PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT – ANNEE 2015**

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc BOURGEOIS**

---

Par délibération en date du 31 octobre 2012, le conseil communautaire a autorisé le Président à signer un contrat de délégation de service public pour l'exploitation du service d'assainissement collectif, avec la Société des Eaux de Saint-Omer.

Conformément à l'article L 2224-5 dernier alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice. Comme précisé à l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit être examiné par la commission consultative des services publics locaux chaque année.

Selon l'annexe IV aux articles D 2224-1, D 2224-2 et D 2224-3, le rapport annuel doit comprendre les indicateurs suivants :

- 1) *La caractérisation technique du service*
- 2) *La tarification de l'assainissement et recettes du service*
- 3) *Les indicateurs de performance*
- 4) *Le financement des investissements*
- 5) *Les actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau*

Le rapport concerne les Communes d'ARQUES, HALLINES, BLENDÉCQUES, CLAIRMARAIS, HELFAUT, HOULLE, LONGUENESSE, MOULLE, SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM, SAINT-OMER, SALPERWICK, SERQUES, et TILQUES qui ont transféré leur compétence assainissement à la C.A.S.O. et qui devront présenter avant le 31 Décembre 2016 le présent rapport. Ce dernier et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411.13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il ressort de ce rapport un nombre total de clients de 23 020 soit une baisse de 0.24 % par rapport à l'exercice 2014 (23 076 clients en 2014). En 2015, 2 027 048 m3 d'effluents ont été collectés sur le périmètre du service contre 1 953 555 m3 en 2014 soit une hausse de 3.76 %.

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution du prix du service d'assainissement sur la base d'une facture de 120 m3

	Prix au 01/01/2015	Prix au 01/01/2016	Evolution du prix
PART COLLECTIVITE	0,9150 €	0,9150 €	0,00%
PART DELEGATAIRE (prix moyen pour 120m3, y compris abonnement)	1,0937 €	1,1030 €	0,85%
Abonnement annuel	29,82 €	29,58 €	
Consommation (prix moyen pour 120m3)	0,8452 €	0,8565 €	
Redevance Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	0,2660 €	0,2660 €	0,00%
TVA	10,00%	10,00%	0,00%
Facture type 120 m3 Hors redevances et taxes	241,04 €	242,16 €	0,46%
Facture type 120 m3 TTC	300,26 €	301,49 €	0,41%

Suite à l'avis favorable de la commission « eau-assainissement » sur les éléments ci-dessus, et conformément à l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 28 septembre 2016



Le Maire,

Caroline SAUDEMONT



## **REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER  
CANTON D'ARQUES

.....  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

# **REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2016**

**Affiché le 29 Septembre 2016**

L'An Deux Mille Seize le vingt huit septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 21 septembre 2016, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :** Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Guillaume BOYAVAL - Bernadette BAROUX - Valérie VASSEUR

**Absents excusés :**

Francis DICQUE ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT  
Roxanne VASSEUR PEPE ayant donné pouvoir à Laurence LOTTERIE  
Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT  
Valérie VASSEUR ayant donné pouvoir à Marie-Line GAGNIAC  
Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT  
Guillaume BOYAVAL ayant donné pouvoir à Joël DUQUENOY

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- **22 présents**
- **1 absent non excusé**
- **0 absent excusé**
- **6 absents excusés avec pouvoir**

**Madame Karine BONVOISIN est nommée secrétaire de séance.**